



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.517

OBJET : CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N°4 PORTANT MODIFICATIONS DES CHAPITRES I / PRINCIPES GÉNÉRAUX ET OBJET ET II / LES MOYENS MIS À DISPOSITION DU DÉLÉGATAIRE.

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N°4 PORTANT MODIFICATIONS DES CHAPITRES I / PRINCIPES GÉNÉRAUX ET OBJET ET II / LES MOYENS MIS À DISPOSITION DU DÉLÉGATAIRE. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal du 14 octobre 2008 a désigné la société Les Petits Chaperons Rouges en qualité de délégataire des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette société a été notamment retenue par la Ville sur la base de son expérience et du volume de crèches gérées sur le territoire national.

Le périmètre d'activité de cette délégation compte actuellement 24 structures parmi lesquelles :

- 2 centres de loisirs maternels sans hébergement,
- 1 halte garderie temporaire (activité aquatique du mercredi matin),
- 14 multi-accueils collectifs,
- 7 accueils collectifs et familiaux.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil au sein des crèches municipales, deux projets de délocalisation ont été proposés, dans les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane.

Les travaux qui découlent de ces délocalisations de crèches apparaissent au programme des travaux lancé dans les bâtiments communaux en 2010, approuvé par le Conseil Municipal du 8 mars 2010 (délibération n°2010.209).

Le premier projet concerne le regroupement des crèches de l'Oasis (25 places) et des Canailous (25 places) au sein du bâtiment de l'Agora, avenue du Clos Gabriel au Jas de Bouffan.

Cette nouvelle structure, qui portera le nom de crèche de l'Agora, accueillera donc 50 enfants qui seront répartis en 3 sections : petits, moyens et grands. L'équipement de cette structure d'accueil se composera de mobiliers

adaptés à chaque lieu de vie, en fonction des activités proposées tout au long de la journée (jeux libres, repas, lecture, repos...).

Ce regroupement de crèches permettra aux enfants d'évoluer dans un espace spécialement aménagé après un travail de concertation entre les services de la Ville, le gestionnaire et la PMI.

Le second projet concerne le déménagement de la crèche le Petit Jardin, actuellement située 18, rue du Maréchal Juin, au rez-de-chaussée de l'immeuble le Ligourès, place Romée de Villeneuve.

Cette réalisation permet d'augmenter l'offre de garde, qui passera de 15 à 40 enfants accueillis, sans incidence financière pour la Ville.

Pour ce multi-accueil, la Ville a demandé au délégataire d'augmenter l'amplitude d'ouverture d'une heure par jour (7H30 – 19H30) afin d'offrir un mode de garde en adéquation avec les exigences professionnelles des parents.

Ces opérations génèrent une économie de 54 000 € représentant les loyers annuels des structures actuelles.

Les travaux de ces deux nouveaux équipements ont débuté en début d'année 2010 ; ils devraient s'achever dans le courant de l'été pour permettre une ouverture au 4^{ème} trimestre 2010.

Il convient donc aujourd'hui, par voie d'avenant, d'intégrer ces nouveaux établissements dans le périmètre d'activité de la Délégation de Service Public et d'en confier la gestion à la société LPCR DSP AIX, conformément à l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public présenté au Conseil Municipal du 14 octobre 2008. L'avenant n° 4 prendra effet à la date de réception de l'arrêté du Conseil Général autorisant le fonctionnement de ces structures.

Au regard de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'intégration du regroupement et du déménagement des crèches dans le périmètre d'activité de la Délégation de Service Public,
- **APPROUVER** l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à le signer
- **AUTORISER** Madame le Député Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Général et de toute autre collectivité, une subvention au taux le plus élevé possible pour les travaux relatifs à ces structures.

2010.517 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N°4 PORTANT MODIFICATIONS DES CHAPITRES I / PRINCIPES GÉNÉRAUX ET OBJET ET II / LES MOYENS MIS À DISPOSITION DU DÉLÉGATAIRE.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS, ET AUTRES STRUCTURES
PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

**Contrat d'affermage n°8D1 passé le 20 octobre 2008
avec la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS**

**AVENANT N°4
portant modifications des chapitres :**

**I / Principes généraux et objet
II / Les moyens mis à disposition du délégataire**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTRAT

1.1 –Caractéristiques du contrat

1.1.1. Identification du contrat :

Contrat d'affermage n°8D1 signé le 16 octobre 2008, enregistré le 16 octobre 2008 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 20 octobre 2008 à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS.

Objet : Délégation de service public pour la gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures petite enfance de la ville d'Aix-en-Provence

Durée : Six ans à compter du 1^{er} janvier 2009 sans possibilité de reconduction à l'exception des cas prévus à l'article L.1411-2 du code général des collectivités territoriales.

Rémunération du délégataire : Le délégataire est rémunéré en fonction des résultats de l'exploitation ; Ses recettes sont constituées des participations versées par les familles, des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ainsi que des participations provenant des autres collectivités publiques et des aides et participations privées.

1.1.2. Identification de l'avenant n° 1 :

Avenant n° 1 signé le 31 décembre 2008, enregistré le 15 janvier 2009 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 22 janvier 2009 à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS.

Objet : Création d'une filiale dénommée *Les Petits Chaperons Rouges DSP AIX* chargée de la gestion du contrat de délégation de service public précité afin d'individualiser la seule gestion des établissements municipaux et de faciliter les opérations de transfert prévues à compter du 1^{er} janvier 2009.

1.1.3. Identification de l'avenant n° 2 :

Avenant n° 2 signé 23 mars 2009, enregistré le 24 novembre 2009 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié à la société Les Petits Chaperons Rouges SAS le 26 novembre 2009.

Objet : Intégration de la crèche Les Graines d'Etoiles dans le périmètre d'activité du contrat de Délégation de Service Public.

1.1.4. Identification de l'avenant n° 3 :

Avenant n° 3 signé le 23 décembre 2009, enregistré le 18 janvier 2010 par la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 20 janvier 2010 à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES SAS.

Objet : Modifications en matière d'organisation de la crèche familiale, de conception et de facturation des repas servis dans les crèches et d'application de la clause de ré-indexation du coût de la vie.

1.2 – Identification des cocontractants

Le contrat et ses avenants n° 1, n° 2 et n° 3 ci-dessus mentionnés ont été conclus entre :

d'une part,

la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire d'Aix-en-Provence, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2008-0883 du 15 octobre 2008 rendue exécutoire le 15 octobre 2008 (contrat initial) et des délibérations n° 2008-1238 du 16 décembre 2008 rendue exécutoire le 22 décembre 2008 (avenant n° 1), n° 2009-035 du 9 mars 2009 rendue exécutoire le 13 mars 2009 (avenant n° 2) et n° 2009-1327 du 9 décembre 2009 rendue exécutoire le 14 décembre 2009 (avenant n° 3).

d'autre part,

la société Les Petits Chaperons Rouges SAS (capital de 3 040 453, 50 €) enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro B 442 425 328 dont le siège social est implanté au n° 6, allée Jean Prouvé – 92110 Clichy et représentée par Monsieur Frédéric PAUL, agissant en qualité de Président.

2 – OBJET DE L'AVENANT N° 4

Exposé des motifs:

Afin d'améliorer la qualité d'accueil au sein des crèches municipales, deux projets de délocalisation de crèches vont s'opérer en 2010, dans les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane.

➤ Le premier projet concerne le regroupement des crèches de l'Oasis (25 places) et des Canailous (25 places) au sein du bâtiment de l'Agora, avenue du Clos Gabriel au Jas de Bouffan.

Cette nouvelle structure, qui portera le nom de crèche de l'Agora, accueillera donc 50 enfants qui seront répartis en 3 sections : petits, moyens et grands. L'équipement de cette structure d'accueil se composera de mobiliers adaptés à chaque lieu de vie, en fonction des activités proposées tout au long de la journée (jeux libres, repas, lecture, repos...).

➤ Le second projet concerne le déménagement de la crèche le Petit Jardin, actuellement située 18, rue du Maréchal Juin, au rez-de-chaussée de l'immeuble le Ligourès, place Romée de Villeneuve. Cette opération permet à la Ville d'augmenter son offre de garde. En effet, le Petit Jardin accueille quotidiennement 15 enfants, et sur le nouveau site, ce chiffre passera à 40. Par ce déménagement, c'est donc 25 places de crèches qui sont créées sur le territoire communal, sans coût supplémentaire en fonctionnement pour l'autorité délégante. Pour ce multi-accueil, la Ville demande au délégataire d'augmenter l'amplitude d'ouverture d'une heure par jour (7H30 – 19H30) afin d'offrir un mode de garde en adéquation avec les exigences professionnelles des parents.

Il convient donc aujourd'hui, par voie d'avenant, d'intégrer ces nouveaux établissements dans le périmètre d'activité de la Délégation de Service.

Article 1 : Identification des cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part,

la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire d'Aix-en-Provence, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°..... du 17 mai 2010 rendue exécutoire le
.....

d'autre part,

la société Les Petits Chaperons Rouges SAS (capital de 3 040 453, 50 €) enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro B 442 425 328 dont le siège social est implanté au n° 6, allée Jean Prouvé – 92110 Clichy et représentée par Monsieur Frédéric PAUL, agissant en qualité de Président ;

Article 2 : Modifications du contrat initial :

Compte tenu des éléments contenus dans l'exposé des motifs le contrat d'affermage désigné au chapitre 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 3 : Déménagement et regroupement de crèches :

Les annexes 1 et 2 de ce contrat sont annulées et remplacées par les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Article 4 : Prise d'effet :

Le présent avenant n° 4 prendra effet à la date de réception de l'arrêté du Conseil Général autorisant le fonctionnement des structures.

Article 5 : Autres clauses :

Toutes les clauses du contrat n° 8D1 et de ses avenants n° 1, n° 2 et n° 3 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 4, lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures :

Fait à	Fait à
Le	Le
Pour la société Les Petits Chaperons Rouges SAS, Monsieur Frédéric PAUL, Président	Pour la ville d'Aix-en-Provence Le Représentant de l'Autorité Déléguée Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Député Maire

ANNEXE 1

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DONT LA GESTION EST CONFIEE AU DÉLÉGATAIRE

NOM	ADRESSE	NATURE DES STRUCTURES	CAPACITÉ	DÉTAIL DES DIFFÉRENTES CAPACITÉS DES STRUCTURES
Les P'tits Mousses	École Maternelle Brémond Bd de Palerme La Rostolane 13540 Puyricard	Centre de loisirs maternel	50	Accueil des enfants de moins de 6 ans, les mercredis, pendant les vacances scolaires et en accueil périscolaire.
L'Atelier	24, avenue Henri Poncet 13100 Aix-en-Provence	Centre de loisirs maternel	30	Accueil des enfants de moins de 6 ans, les mercredis, pendant les vacances scolaires et en accueil périscolaire.
Les Aquanautes	Piscine Plein Ciel Jas de Bouffan 13100 Aix-en-Provence	Halte-garderie temporaire	10	10 places en halte-garderie pour les enfants de moins de 6 ans tous les mercredis de 9 h 00 à 11 h 45 par tranche horaire d'une demi-heure, en concordance avec les séances du jardin aquatique.
L'Atelier	Quartier des Fenouillères 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	30	30 places pour les enfants de 18 mois à 3 ans en crèche collective (les places non utilisées en crèche pourront l'être en halte-garderie pour les enfants de 18 mois à 6 ans).
Pom d'Happy	Avenue Kennedy ZUP d'Encagnane 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	66	60 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans). 6 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
La Ribambelle	Esplanade Beisson 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60	60 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de 6 ans).
Baby Symphonie	25, rue Venel 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).
L'Ile aux Enfants	16, bis Chemin de Saint Donat 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60	60 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).
Chastel	Rue Lisse Saint-Louis 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	25	25 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).
Les Contines	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	34	30 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans) 4 places en accueil familial régulier pour des enfants

				de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil familial régulier peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans).
Tom Pouce	Rue du Chemin de Fer Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	17	15 places en accueil collectif régulier pour des enfants de 10 mois à 3 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de 10 mois à 6 ans), 2 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
Le Petit Jardin	Immeuble le Ligourès Place Romée de Villeneuve Encagnane 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	35 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans), 5 places en accueil collectif occasionnel pour des enfants de 10 mois à 6 ans.
Cache Cache	Rue Louis Amouriq – 13290 Les Milles	Multi accueil collectif et familial	46	40 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pouvant l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de 6 ans), 6 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
Célony (Berlingot)	2 Chemin d'Antonelle Célony 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	45	40 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans). 5 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
Câlin Câline	Avenue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 3 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
Les Enfants du Wallon	4 Rue Hugo Ély ZAC Jas de Bouffan 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	56	50 places en accueil collectif régulier pour des enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de 6 ans). 6 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
Les Graines d'Etoiles	Avenue François Arago ZAC de la Duranne 13857 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	60	60 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
Les Bout'Chous	ZAC des Deux Ormes Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif et familial	37	35 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans). 2 places en accueil familial régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).

Le Tipi	Rue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	25	25 places d'enfants de moins de 3 ans (les places non utilisées en accueil familial régulier peuvent l'être en accueil familial occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
Pin d'Épices	Chemin du Four 13100 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil collectif occasionnel pour des enfants de moins de 6 ans).
L'Aquarelle	Avenue de la Touloubre 13540 Puyricard	Multi accueil collectif	50	50 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil occasionnel pour des enfants jusqu'à 6 ans, notamment pour les enfants porteurs de handicaps ou dans des situations particulières).
Françoise Dolto	ZAC St Jean 13080 Luynes	Multi accueil collectif	40	40 places en accueil régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif pourront l'être en accueil collectif occasionnel pour les enfants de moins de six ans).
L'Agora	Boulevard du Clos Gabriel 13090 Aix-en-Provence	Multi accueil collectif	50	50 places en accueil collectif régulier pour les enfants de moins de 4 ans (les places non utilisées en accueil collectif régulier peuvent l'être en accueil occasionnel pour les enfants de moins de six ans).

**PETITE ENFANCE
GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS, ET AUTRES STRUCTURES PETITE
ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

ANNEXE 2

LISTE DES BÂTIMENTS MIS À DISPOSITION DU DÉLÉGATAIRE

PAR L'AUTORITE DELEGANTE

NOM DES STRUCTURES	ADRESSE DES STRUCTURES	SECTION CADASTRALE	SÉPARATION AVEC D'AUTRES BÂTIMENTS
BABY SYMPHONIE	25 rue Venel - centre ville	A5 114	Services municipaux
CALIN CALINE	Groupe scolaire Val Saint André Rue René Cassin	BN 62	Bâtiment isolé
CHASTEL	Rue Lisse Saint Louis - centre ville	AD 16	Services municipaux
FRANÇOISE DOLTO	ZAC Saint Jean - Luynes	HI 312	Bâtiment isolé
LA RIBAMBELLE	Esplanade Rue Vincent Auriol -Beisson	AW 268	Bâtiment isolé
L'AQUARELLE	Avenue de la Touloubre - Puyricard	NY 30	Bâtiment isolé
L'ATELIER	24, avenue Henri Poncet - Quartier des Facultés	CD 208	École maternelle la Beauvalle
L'ATELIER	Quartier des Fenouillères – Quartier des Facultés		École les Fenouillères
LE TIPI	Groupe scolaire Val Saint André – Rue René Cassin	BN 62	Bâtiment isolé
LES BOUT'CHOUS	Allée des Amandiers - ZAC des 2 Ormes	LY 487	Bâtiment isolé
LES CONTINES	Avenue Jean-Paul Coste - Saint Jérôme	BS 17	Bâtiment isolé
LES ENFANTS DU WALLON	Rue Hugo Ély - Jas de Bouffan	PO 84	Bâtiment isolé
LES P'TITS MOUSSES	Boulevard de Palerme - Puyricard	BNX 0336	École maternelle Brémond
CACHE CACHE	Rue Louis Amouriq - Les Milles	KE 701/702	Logement
L'ILE AUX ENFANTS	16, bis Chemin Saint Donat	DA 7	Bâtiment isolé
PIN D'ÉPICES	Chemin du Four - Pont de Béraud	BC 34	Bâtiment école
POM D'HAPPY	Immeuble Les Pâquerettes - Encagnane	CL 21	H.L.M.
TOM POUCE	Rue du Chemin de Fer - Cité Corsy	CR 30	Logement école
CÉLONY	2 Chemin de la Bosque d'Antonelle - Célony	OH149	Bâtiment isolé
LA DURANNE – Graines d'Étoiles	Avenue François Arago – la Duranne	KC 108-109-138-139	Bâtiment isolé
LE PETIT JARDIN	Immeuble le Ligourès - Encagnane	C00013 / C00045	Services Municipaux
L'AGORA	Boulevard du Clos Gabriel – Jas de Bouffan	PL 0138	Bâtiment isolé